

Fouiller ou ne pas fouiller ? Le cas de l'épave du Elizabeth and Mary

Marc-André Bernier

Service d'archéologie subaquatique
Parcs Canada

L'urgence des fouilles d'urgence

Les gestionnaires du patrimoine culturel sont confrontés quotidiennement à une panoplie de questions qui exigent d'eux des décisions pouvant parfois s'avérer complexes, voire difficiles. Ces problématiques reposent souvent sur un équilibre fragile entre, d'une part, les intérêts de divers groupes dont les activités sont soit dirigées vers les vestiges patrimoniaux, soit effectuées dans l'environnement immédiat de ces derniers, et, d'autre part, la responsabilité d'assurer la protection du patrimoine. En d'autres occasions, l'impact potentiel provient des éléments naturels qui imposent une intervention dont l'agenda et l'échéancier échappent au contrôle du gestionnaire. Il va sans dire que le patrimoine submergé n'échappe pas à ces réalités, et il présente même une série de problématiques qui lui sont propres du fait de l'immersion des vestiges.

Figure 1: Plongeur dressant le plan des vestiges in situ du Elizabeth and Mary lors des opérations d'évaluation du site en 1995 (Marc-André Bernier)



Cette responsabilité du gestionnaire du patrimoine submergé peut être lourde à porter si elle n'est pas encadrée par des lignes directrices qui tracent la voie à suivre en vue d'assurer une action imprégnée de constance et de continuité. Ses lignes peuvent prendre la forme de politiques, de directives, ou même de lois. Peu importe la forme, elles doivent être suffisamment claires pour que l'action à prendre ne soit pas soumise à une dérive causée par l'interprétation individuelle, et suffisamment flexibles pour ne pas enfermer le gestionnaire dans un carcan administratif qui limite l'efficacité.

Le cas des fouilles de sauvetage du Elizabeth and Mary s'avère un bel exemple d'une approche flexible jumelée à l'application de principes professionnels et éthiques rigoureux dans le but de sauver un vestige unique du patrimoine nord-américain.

La découverte

Le 24 décembre 1994, un plongeur sportif découvrait à Baie-Trinité au Québec, les vestiges d'une épave récemment mis au jour par une des violentes tempêtes de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent. Les restes visibles au moment de la découverte étaient constitués d'une section de coque en bois et d'un champ de pierres de lest entre-mêlées d'artefacts dont la variété en terme de type et de matériau s'avérait surprenante. Le fond de sable très meuble avait grandement contribué à la bonne préservation des objets au fil des siècles, mais sa relative fluidité avait permis à l'effet combiné des vagues et des vents d'exposer le site à un point tel que sa survie même se trouvait maintenant menacée. Au moment de la découverte, l'identité du navire qui avait fait naufrage à Baie-Trinité n'était pas connue. Les analyses typologiques préliminaires ciblaient la période de la fin du XVII^e siècle et une origine anglaise possible.

Un processus de protection du site a été mis en branle aussitôt l'épave déclarée aux autorités provinciales et fédérales. Ces deux instances ont immédiatement collaboré à un projet de stabilisation d'urgence et un archéologue subaquatique a été envoyé pour tenter de stabiliser les éléments les plus fragiles du site tout en recueillant le maximum d'information en vue de peaufiner l'identification de l'épave. Le gel imminent d'une partie des eaux recouvrant le site a exigé une intervention immédiate qui avait comme priorité la protection des vestiges in situ. Des sacs de sable ont donc été placés sur les objets les plus vulnérables afin de les protéger en attente de la fonte des glaces au printemps.

L'évaluation non-intrusive suivie des fouilles

Les données recueillies lors de l'intervention d'urgence ont permis de confirmer que le site remontait bien à la période de la Nouvelle-France. Elles ont également confirmé la situation précaire des vestiges. Fraîchement déterrés, ils se trouvaient exposés à une nouvelle vague de détérioration

suite à une période de stabilisation évidente. Il faut comprendre qu'un site d'épave subit en général différents cycles de stabilité et d'instabilité. Suite à une période de détérioration accélérée qui succède à l'arrivée du navire sur le fond marin, le site atteint un niveau de stabilité qui varie selon l'environnement. L'équilibre du site, même si on le croit fragile, est habituellement relativement stable. Si l'équilibre du site est rompu, que ce soit par un changement de l'environnement naturel du site (tempête, dérivation des courants, changements de température radicaux, glaces) ou encore par une intervention humaine directe, un nouveau cycle de détérioration rapide risque de se produire et on peut assister à la perte d'une partie ou de la totalité des vestiges.

On entend régulièrement l'argumentation qui met l'emphase sur la vulnérabilité des sites sous-marins parce qu'ils sont justement dans un environnement humide que l'on décrit trop souvent comme hostile. Lorsque survient un changement important dans l'équilibre d'un site subaquatique, le réflexe habituel est de se précipiter afin de sortir le plus rapidement les objets menacés. La gestion responsable du patrimoine submergé et, comme dans le cas cité en exemple, des deniers publiques exige que l'on évite de tomber dans l'acte précipité guidé par ce réflexe d'extirper le plus tôt possible les objets de leur environnement. Il est possible, sinon nécessaire, de retarder le plus longtemps possible le moment où l'on choisit de procéder aux fouilles. Il va sans dire que certaines situations extrêmes précipitent les décisions, mais l'expérience démontre qu'il est sage de prendre le temps disponible afin de favoriser la préservation in situ proposée comme la première option par la Convention sur la protection du patrimoine submergé de l'UNESCO. Le cas de l'épave de Baie-Trinité se veut un bel exemple de cette proposition.

Les quelques mois d'hiver qui ont scellé le site de Baie-Trinité sous une nappe de glace ont permis aux différents intervenants d'élaborer une stratégie en vue d'une intervention au printemps 1995. À ce moment, tous les indices recueillis pointaient vers un navire de la flotte de Sir William Phips qui a assiégé la capitale de la Nouvelle-France, Québec, en 1690. Après l'échec de son assaut contre la ville, Phips a dû se résoudre à rentrer à Boston. Sur le chemin du retour, quatre de ses 32 navires ont fait naufrage entraînant avec eux des dizaines de miliciens. L'importance potentielle du site ne faisait donc aucun doute. Le siège de Phips constituait un des événements les plus marquants de l'histoire de la Nouvelle-France et de l'Amérique du Nord.

Malgré l'importance évidente du site, tant au niveau de la signification historique et populaire que de l'opportunité de recherche, l'approche préconisée par le Ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec et par le Service d'archéologie subaquatique de Parcs Canada a privilégié une démarche non-intrusive visant la sauvegarde in situ du site. Une approche non-intrusive signifie qu'on limite le plus possible l'impact sur le site sans perturber les contextes qui demeurent encore intacts. En d'autres mots, pas de fouilles. Dans l'exemple qui nous concerne, une telle approche avait plusieurs objectifs.

Tout d'abord, il était essentiel de vérifier la faisabilité d'une

protection in situ du site. L'idéal recherché étant de protéger le site sur place, il était important de comprendre le site et son environnement afin d'évaluer jusqu'à quel niveau pouvait être atténuées les nouvelles dynamiques agissant sur l'épave. Pour ce faire, un enregistrement minimal du site était nécessaire afin de connaître son étendue de même que la nature de ses composantes. Parallèlement à la compréhension des vestiges, un maximum de données sur les conditions environnementales du site devaient être recueilli : température, variations de profondeurs, courants, salinité de l'eau, etc. Une tentative de ré-enfouissement était même prévue au programme à la fin de l'intervention afin de juger s'il était possible d'envisager la protection in situ.

Un deuxième objectif consistait à recueillir le plus d'information possible afin de corroborer l'identification d'un navire de la flotte de Phips. Bien que tous les indices pointaient dans cette direction, cette hypothèse n'était pas confirmée. L'enregistrement du site trouvait ici une seconde application pratique car il devait servir d'assise à cette collecte de données.

Troisièmement, bien que l'objectif principal était la préservation in situ, il était important de recueillir les informations qui seraient utiles dans l'éventualité de fouilles. En effet, advenant le cas où la stabilisation du site était impossible, des fouilles d'urgence devaient être déclenchées. Toute information permettant de planifier et d'optimiser les travaux d'excavation archéologique devenait alors cruciale : étendue du site, types d'artefacts, besoins potentiels en conservation, solidité de la structure de bois du navire, etc.

Une intervention d'une durée de trois semaines avec ces trois objectifs a été lancée dès le printemps venu avec comme mandat supplémentaire une implication du milieu visant à encourager la prise en main de la protection de l'épave par la communauté. Une vingtaine de plongeurs sportifs locaux ont reçu une formation de base avec le cours d'initiation à l'archéologie subaquatique de la Nautical Archaeology Society (NAS), le cours endossé au niveau international par l'International Committee for Underwater Cultural Heritage (ICUCH). Travaillant sous la direction d'un archéologue subaquatique qualifié, ils ont participé à tour de rôle à la

Figure 2: Épave du Elizabeth and Mary, à Baie-Trinité au Québec, au moment de sa découverte en janvier 1995 (Marc-André Bernier)



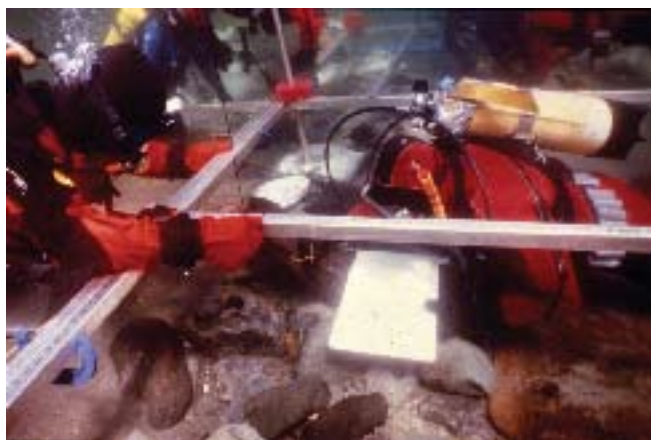


Figure 3: Fouilles archéologiques d'urgence, avec l'aide de carroyages. Les fouilles ont eu lieu sur deux saisons, en 1996 et en 1997

cueillette des données sous l'eau. Ces plongeurs qui avaient parfois eu dans le passé un impact négatif sur les épaves à cause du manque de sensibilisation à l'importance de protéger les épaves, sont depuis lors devenus des acteurs et des défenseurs importants dans cette quête de la protection du patrimoine submergé.

À la fin du projet, le plan des vestiges visibles avait été dressé, les informations diagnostiques des différents artefacts avait été colligées et une évaluation grossière de l'étendue des vestiges enfouis avait été effectuée. Un essai de stabilisation du site a ensuite été tenté. En un premier temps, les plongeurs ont remonté les objets libres jugés très vulnérables après avoir documenté leur provenance en détails. Ils ont ensuite précautionneusement recouvert le site de toiles géotextiles et de sacs de sables.

De concert avec ce ré-enfouissement, un programme de surveillance régulière du site a été élaboré afin de voir comment réagissait le monticule du site et afin d'être en mesure de réagir le plus rapidement possible en cas de nécessité. Le fait d'avoir une cohorte de plongeurs locaux formés a alors livré de nombreux dividendes. Sans eux, les visites sur le site auraient été beaucoup plus espacées. En une occasion, alors qu'une nouvelle partie du site avait été dégagée par une autre tempête, les plongeurs ont pu sauver une écuille avec un écusson qui s'est avéré être crucial dans l'identification positive de l'épave comme un navire de la flotte de Phips. Il nous faut souligner ici l'importance de ne pas dépouiller les épaves de leurs objets, même s'ils peuvent sembler dénudés d'information. Un seul objet peut faire la différence dans ce casse-tête que constitue une épave.

Les informations recueillies pendant l'intervention non-intrusive et au cours des visites de surveillance ont permis de conclure avec certitude que le site pouvait difficilement être scellé de nouveau avec l'assurance qu'aucun élément ne serait en danger. Certaines des toiles avaient été déplacées au cours des tempêtes d'automne et une nouvelle partie de site avait été dégagée. Pendant ce temps, les données recueillies

ont permis d'affirmer qu'il s'agissait bel et bien d'un navire de la flotte de Phips.

Devant ces constats, la décision qui incombait aux autorités responsables de la gestion du site s'est avérée facile. Même si les ressources qu'exigeaient une fouille d'urgence ne paraissaient pas disponibles, la décision de tout mettre en œuvre afin de sauver ces vestiges était inévitable. La preuve avait été faite que cette épave était unique et d'une valeur historique et archéologique inestimable, et la tentative de préserver l'épave in situ avait démontré qu'une telle option n'était pas envisageable. Les fouilles d'urgence devaient avoir lieu.

Au cours des deux étés suivants, une équipe composée de professionnels et de bénévoles a effectué des fouilles archéologiques qui ont livré un des sites les plus intéressants de la période de la Nouvelle-France. Nous savons maintenant que le navire était le *Elizabeth and Mary*, une barque de commerce de 45 tonneaux construite en Nouvelle-Angleterre et qui transportait une cinquantaine d'hommes provenant tous de la petite communauté de Dorchester près de Boston. Mais nous savons enfin avec certitude que les détails de leur histoire auraient été perdus si le site n'avait pas été fouillé.

Conclusion

L'approche de Baie-Trinité de retarder le plus longtemps possible les fouilles d'urgence n'était certes pas la seule possible, et il y aurait de toute évidence été tout à fait justifié de lancer ces fouilles d'urgence dès la première année. Toutefois, la démarche favorisée s'inscrit dans une politique plus globale qui vise la protection in situ comme première option lorsque cela s'avère possible. Cette approche n'était donc pas ponctuelle mais s'insérait plutôt dans une philosophie organisationnelle et, par conséquent, elle devait être appliquée de la sorte en vue d'assurer à l'ensemble du plan d'action une constance qui évite le dérapage. La même approche a récemment été privilégiée en 2004-2005 lors de la découverte d'un quatrième baleinier basque du XVI^e siècle à Red Bay au Labrador. Cette épave représente un des très rares sites sous-marins de ce siècle en Amérique du Nord, et dans ce contexte son état de préservation n'a d'égal que celui des autres épaves basques trouvées dans le gisement incroyable qu'est Red Bay. Cette fois, l'évaluation non-intrusive effectuée par Parcs Canada a déterminé qu'il était possible d'assurer une protection in situ au site, ce qui a été fait. Cette démarche n'a toutefois pas exclu la collecte de données scientifiques via quelques puits de sondage qui n'ont éventuellement eu un impact que sur un très faible pourcentage de l'ensemble du site. De telles décisions peuvent paraître difficiles pour les gestionnaires du patrimoine, mais une approche systématique et constante encadrée par des principes professionnels et éthiques clairs et solides peuvent faire en sorte que les décisions vont de soi. Une fouille archéologique sous-marine draine une quantité importante de ressources. Il est donc primordial d'être bien informé si l'on veut investir ces ressources au bon endroit.